



secrétariat :
1691 Boul. Pie IX, local 410
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention du directeur de l'information

Jugement de la Cour suprême sur l'assurance-chômage : le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi demeure sur sa faim.

Pour une diffusion immédiate

Montréal, 10 décembre 2008 – Au terme d'une longue bataille judiciaire, les juges de la Cour suprême du Canada concluent de manière unanime que le gouvernement fédéral a perçu illégalement des cotisations d'assurance-chômage au cours des années 2002, 2003 et 2005, ce qui représente près de 54 milliards de dollars.

En effet, la décision rendue par la plus haute Cour du pays confirme que pendant ces trois années, le gouvernement fédéral aurait usé de manière indue de son pouvoir de taxation sans l'autorisation législative du Parlement. Ces cotisations ayant donc été perçues de manière inconstitutionnelle. La Cour demeure toutefois muette quant aux obligations du gouvernement fédéral relativement au remboursement de ces sommes ainsi qu'aux mesures à prendre pour remédier aux conséquences de ses actes. « Disons que la décision nous laisse un peu sur notre faim et qu'elle s'apparente plus à un avertissement qu'à une sanction réelle » affirme Hugo Desgagné, coordonnateur du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).

Le MASSE est d'avis que la seule façon de remédier à ce détournement de fonds réside dans une réforme majeure du régime d'assurance-chômage canadien afin d'en rétablir le caractère universel. Il est absolument impératif que le gouvernement fédéral procède à la bonification du régime afin d'en améliorer l'accessibilité ainsi que les bénéficiaires.

À l'heure actuelle, ce sont près de 60% des cotisantes et des cotisants au régime qui se trouvent exclus du bénéfice des prestations en cas de chômage. « Alors que nous nous apprêtons à traverser une période économique difficile, les autorités politiques se doivent de prendre leurs responsabilités face au chômage et qu'ils fassent en sorte d'apporter une aide réelle aux chômeuses et aux chômeurs », affirme Hans Marotte du Mouvement Action-Chômage de Montréal.

En ce sens, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi réclame que les modifications suivantes soient apportées au régime d'assurance-chômage afin d'en rétablir l'accès universel :

- Un seul critère d'admissibilité de 350 heures;



secrétariat :

1691 Boul. Pie IX, local 410
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

- Un minimum de 35 semaines de prestations;
- Un taux de prestation d'au moins 60 %;
- L'abolition des exclusions de plus de 6 semaines.

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi est le plus important regroupement de groupes de chômeuses et de chômeurs au Québec. Ses membres luttent pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel.

- 30 -

Pour plus d'informations :
Hugo Desgagné, coordonnateur du MASSE
514.524.2226 Cellulaire : 514.432.6117
Hans Marotte, MAC de Montréal
514.271.4800 Cellulaire : 514.618.6011